

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 7

INTRODUCTION ET PRESENTATION DU CLUB

Le document ici présenté a pour objet de fixer les règles de fonctionnement inhérentes à l'ASSO GYM Sarreguemines et devra être strictement suivi par l'ensemble des gymnastes admis au sein de la structure.

A ce jour, l'ASSO GYM Sarreguemines est composée de 6 sections :

- La **Gymnastique Artistique Féminine (GAF) et Masculine (GAM)** : entraînement à la gymnastique, acquisition et perfectionnement des bases permettant la pratique des compétitions.
- La **gymnastique adulte** avec des cours de gym d'entretien, du renforcement musculaire, du Pilate, de la gym douce pour sénior et pour les personnes ayant une maladie chronique ou un handicap.
- La **gymnastique et trampoline loisir** : découvertes de sports collectifs, de la gymnastique artistique ainsi que le trampoline au travers de plusieurs créneaux de pratique.
- Le **trampoline** compétition : entraînement, acquisition et perfectionnement des bases permettant la pratique en compétition.
- La gymnastique des petits : **Baby-gym** (de 15 mois à 3 ans avec accompagnateur, et des 4/5 ans sans) : intégration dans un groupe, repère dans l'espace et perfectionnement de la motricité.

Elle pourra créer d'autres sections relevant des disciplines associées de la Fédération Française de Gymnastique.

ARTICLE 1

Etablissement d'un calendrier annuel* dans lequel figure l'ensemble des données (stages, compétitions) et période de repos (vacances, ponts...). Il est fortement conseillé de respecter ce programme annuel.

*Sous réserve de modification

ARTICLE 2

Les gymnastes sont répartis par groupe et par niveau, en fonction de leur âge, de leurs capacités, et de leurs disponibilités.

L'entraîneur peut décider d'intégrer le ou la gymnaste dans un autre groupe au cours de la saison. Une place dans une équipe n'est pas acquise, elle se mérite.

ARTICLE 3

Les heures et jours d'entraînement doivent être rigoureusement respectés. Les gymnastes seront présents 10 minutes avant le début des séances et récupérés aussitôt la séance terminée. L'accueil des enfants se fait uniquement dans le hall d'entrée du gymnase, il en est de même pour le retour en fin de séance.

ARTICLE 4

Les gymnastes sélectionnés pour les compétitions sont tenus d'assister aux séances d'entraînement. En cas d'absence, prévenir l'entraîneur. Pour le bon déroulement des entraînements il est nécessaire pour les parents d'attendre et de garder les enfants dans les zones réservées à cet effet. (Hall d'accueil)

En aucun cas les parents sont autorisés à intervenir durant les séances. En cas de besoin, l'entraîneur peut demander une rencontre avec les parents et vice-versa soit à la fin de la séance ou sur rendez-vous en dehors des horaires d'entraînement.

ARTICLE 5

Aux séances d'entraînements, les adhérents se muniront d'une tenue sportive :

- Féminine : short + brassière ou justaucorps
- Masculin : short + T-shirt
- Baby gym : short/jogging +t-shirt ou justaucorps + chaussettes

Lors des compétitions, les gymnastes sont dans l'obligation d'avoir la tenue réglementaire du club :

- Féminine : justaucorps + survêtement du club
- Masculin : sokol et / ou short + léotard + survêtement du club

ARTICLE 6

Tout gymnaste est responsable du matériel mis à sa disposition, et ce personnellement. L'ASSO GYM n'engage pas sa responsabilité dans les cas de vols ou de détériorations volontaires ainsi que dans les vestiaires.

Si un gymnaste est blessé, il sera fait appel au premiers secours. Les parents seront immédiatement avisés. L'ASSO GYM dégage sa responsabilité pour tout accident survenant en dehors des horaires d'entraînements du gymnaste en tenant compte des possibles modifications.

Tout licencié est couvert par l'assurance ALLIANZ. L'assurance ainsi que la visite médicale sont obligatoires pour l'adhésion au club.

ARTICLE 8

Chaque adhérent est tenu de produire obligatoirement ces documents : Le bulletin d'adhésion complet, le coupon du règlement intérieur (lu, approuvé et signé) ; un Certificat médical de moins de 3 ans ; le Paiement intégral de la cotisation (jusqu'à 3 fois max) ; la Convention signée pour les compétiteurs ; 1 Photo d'identité ; L'adhérent doit être en règle envers l'administration du club pour pratiquer la gymnastique.

ARTICLE 9

En cas d'indiscipline dans le comportement et le travail, et après consultation des parents, des sanctions pourront être proposées par les moniteurs et décidées par le Comité.

ARTICLE 10

Pendant les heures d'entraînement, l'accès aux locaux et espaces entraînement est interdit aux personnes non licenciées et aux parents. Les parents devront rester dans le hall d'accueil.

L'accès aux vestiaires est strictement réservé aux gymnastes.

ARTICLE 11

La licence est obligatoire. Elle est valable du 1er septembre au 31 août de la saison en cours pour l'ensemble des adhérents au club.

Les gymnastes non licenciés, sont couverts par l'assurance du club pendant les trois séances d'essai. Avant la quatrième séance dernier délai le gymnaste doit s'acquitter du montant de sa cotisation.

Tout gymnaste n'ayant pas réglé la cotisation au 30 septembre de la saison en cours se verra refusé l'accès au gymnase. **Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué en cas d'arrêt en cours de saison quel que soit le groupe ou le motif.**

ARTICLE 12 : COMPETITIONS

- Les frais pédagogiques, de repas et/ou d'hébergement seront à la charge des parents et/ou du club.
- Les stages sont fortement conseillés.
- Si les parents décident d'accompagner et d'emmener leur enfant avec leur véhicule, les frais les concernant seront à leur charge.
- Pour les gymnastes engagés en compétition, le club prend à sa charge les frais d'engagement aux compétitions, non remboursable en cas d'annulation. Des pénalités étant appliquées, il est important aux parents et au gymnaste d'honorer cet engagement.

A défaut, le club et l'ensemble des gymnastes seront pénalisés.

ARTICLE 13

Afin de préserver au mieux la bonne tenue des séances mais également pour des raisons de sécurité, nous demandons aux parents et enfants pénétrant dans l'enceinte du gymnase d'adopter une attitude convenable.

COUPON A COMPLETER

*Je soussigné(e).....
déclare avoir lu le règlement intérieur de l'ASSO GYM
et m'engage à le respecter.*

*Sarreguemines, le Signature + "Lu et
approuvé"*